

4 HOME

COMMERCE DE GROS
445 CHEMIN DE BELLE CROIX
ZI LA BEYNE
46000 Cahors

Téléphone : 05 32 09 46 41
Courriel : equipe@4home46.fr
Capital : 42 000,00

N° Siret : 84163483500018
N° TVA : FR46841634835

Numéro

Date

14051

30/04/25

Référence client

N° intracommunautaire client

BAIG TOUZEAU 2

FR39514605088

100258

CASTANIER ADRIEN

91 RUE DU LAC

46140 PARNAC

ent.castanier@orange.fr

Référence	Désignation	Qté	PU HT	% REM	PU NET	Montant HT
Suivant BL N° 37127 du 28/04/25 Ref						
	BAIG TOUZEAU 2					
JSA00095	BAIG ADMIRAL 1650X705 BLC BURLINGTON	1,00	2 409,32	5%	2 288,85	2 288,85 C20
	EcoTaxe :		0,57 €			
	Total 37127	1,00			2 288,85	
Suivant BL N° 37160 du 29/04/25 Ref						
ZPORT	RETOUR USINE JS BAIGNOIRE AVEC ASSURANCE TRANSPORT	1,00	228,82		228,82	228,82 C20
	Total 37160	1,00			228,82	
Suivant BL N° BR0004 du 29/04/25 Ref						
JSA00040	BAIGNOIRE ADMIRAL 1800 - ET6C	-1,00	2 456,32	30%	1 719,42	-1 719,42 C20
	EcoTaxe :		0,67 €			
	Total BR000401	-1,00			-1 719,42	

Montant Hors Taxe : 798,25

Montant Total EcoTaxe : -0,10

Montant Total TVA : 159,63

Total HT

Port HT

Total TTC

Acompte

NET A PAYER

798,15

957,78

0,00

957,78

Conditions de règlement : 31/05/25
30J FDM

LCR non accep

957,78

Notre RIB : 17807 00805 95521065678 87 Code BIC : CCBPFRPPTLS
IBAN : FR76 1780 7008 0595 5210 6567 887

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI.

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n°2005-829 et de l'article L.541-10-2 du code de l'Environnement.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.
En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.